

M. Siddon: Parce que la Chambre doit travailler.

M. Ouellet: J'espère que cette proposition sera examinée sérieusement et que nous adopterons cette modification tant attendue à notre calendrier de travail au Parlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je passe.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour une autre question, mais tant que j'ai la parole, je pourrais peut-être en profiter pour dire que je m'oppose à l'idée d'abrèger notre semaine de travail.

M. Ouellet: Nous savons maintenant qui fait obstacle aux réformes ici.

M. Knowles: Une semaine de travail de trois jours représenterait une plus grande réforme encore; est-ce là ce que vous voulez?

M. Ouellet: Il n'y a aucune raison pour ne pas prolonger les heures de séance si les jours de séance sont limités à trois ou quatre jours.

Mme le Président: Je pensais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soulevait la question de privilège pour une raison différente, et j'aimerais qu'il y vienne, si possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. KNOWLES—LE DROIT DES DÉPUTÉS DE VOYAGER PAR AVION EN PREMIÈRE CLASSE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'emprunte la voie du rappel au Règlement pour vous éviter d'avoir à rendre une décision. Durant la présentation des motions invoquant l'article 43, le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) a parlé aujourd'hui dans une motion du droit des députés de voyager par avion en première classe au Canada.

Même si la représentante n'a pas dit que tous nos déplacements s'effectuaient en première classe, il y a lieu d'apporter une rectification pour dissiper de fausses impressions qui pourraient subsister. Beaucoup d'entre nous, sinon la plupart, voyageons au Canada en classe économique, et je pense que cela doit être consigné.

Des voix: Bravo!

M. EVANS—LA DÉCLARATION DE M. BEATTY

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'invoque le Règlement sur un sujet dont j'ai donné avis le 26 novembre 1980. Il s'agit d'une question posée par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) au très honorable premier ministre (M. Trudeau) pendant la période des questions, et cela figure à la page 5092 du Hansard. Le député avait alors affirmé que dans la déposition qu'il a faite devant le comité constitutionnel, le juge Clyne, de Vancouver, a déclaré inconstitutionnelles les mesures proposées par le gouvernement en matière de constitution. J'aimerais qu'on réexamine la question, car j'ai écouté le juge Clyne et ce n'est pas cela qu'il a dit. Il a dit au contraire qu'elles sont constitutionnelles.

Rapports de comités

M. Baker (Nepean-Carleton): Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Cela concerne des choses qui se sont dites au cours des travaux de comité.

Mme le Président: Oui, le député devrait savoir qu'il ne peut être question à la Chambre de ce qui s'est passé aux comités. Cependant, j'ai écouté ce qu'il a dit et je m'en tiendrai là.

● (1230)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES ANNÉES 80

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité spécial des perspectives d'emploi pour les années 80.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Je suis vice-président du comité et je tiens à signaler à la Chambre que je n'ai pas encore vu le rapport qui vient d'être déposé.

D'après ce que j'ai entendu dire durant la période des questions, je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a forcé la main au comité. Il me faudrait un certain temps pour préparer une question de privilège sur le rapport. Aussi, je demande à Votre Honneur de bien vouloir me laisser le temps de relire le compte rendu et de lire le rapport.

M. Allmand: Madame le Président, je prends la parole dans le même contexte. Tous les députés qui sont membres du comité, y compris le député d'en face, ont été convoqués à la réunion pendant laquelle nous avons préparé le rapport. On lui a téléphoné et il savait quand il y aurait une réunion. S'il n'a pas vu le rapport en question, c'est qu'il n'a pas assisté à la réunion. On l'avait pourtant prévenu. Je lui ai dit à plusieurs reprises quelle était la teneur du rapport. Je l'ai dit à la Chambre il y a quelques minutes à peine. Il ne m'a pourtant pas parlé de la question qu'il vient de soulever.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, le député de l'opposition a mentionné que j'aurais dicté ou donné des instructions au sujet de la rédaction du rapport qui vient d'être déposé. Je voudrais qu'il soit clair, qu'il soit établi que cela est absolument faux. Ce que l'honorable député vient de dire est absolument le contraire de la réalité. Il prend peut-être ses rêves pour des réalités, mais je tiens à l'assurer que telle n'est pas la situation. Je n'ai absolument donné aucune directive à qui que ce soit sur ce comité. Il s'agit d'un groupe de travail parlementaire qui doit faire rapport le 19 décembre, je comprends que c'est un rapport intérimaire, et je n'ai rien eu à voir dans la rédaction de ce rapport. J'espère que le député va avoir le courage de retirer son accusation, parce que je considère comme une grave insulte l'insinuation,